

IBAKIMANA Jean Baptiste
Centre Hospitalier de Kigali
B.P. 655 KIGALI.

Kigali, le 19 septembre 1979.

N° 948 /C.H.H/79.

279.79
377/15.18

Monsieur le Ministre
des Finances KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Le dernier rapport de contrôle sur le Centre Hospitalier de Kigali fait ressortir les déclarations du Dr. IBAKIMANA Trésorier, ex-Médecin Directeur Adjoint dudit centre, selon lesquelles il n'aurait remis un chèque n° 504.576 d'un montant de 50.000 Frw en date du 6/2/1979 encaissable à la Banque de Kigali.

Il ne m'a pas donné ce chèque et il faudrait plutôt vérifier à la Banque de Kigali pour connaître celui qui aurait bénéficié de ce chèque à la date précitée, ou demander au Dr. IBAKIMANA de vous fournir l'extrait bancaire y relatif au 6/2/79 date où il persiste affirmer n'avoir remis le chèque.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma considération distinguée.--

IBAKIMANA Jean Baptiste.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Justice
KIGALI.
- Monsieur le Procureur de la République
KIGALI.
- Monsieur le Président de la Cour des Comptes
NYABISINDU
- Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda
KIGALI.

